



Résidence Senior Aussac-Vadalle

5 septembre 2023-09-08

Présents : voir feuille de présence jointe

Plusieurs intervenants habituels se sont excusés. Le présent relevé de notes sera adressé à tous les intervenants.

Introduction :

Rappel du projet et des propositions de modifications évoquées lors de la réunion du 6 juin 2023.

Evolution technique du projet :

Présentation des plans initiaux et des modifications de l'espace partagé par le Maître d'œuvre suite aux différentes propositions reçues.

Précisions :

Prévoir une connexion Internet dans l'espace partagé,

Pour le mobilier, l'association ENVI16 s'implique sur les meubles adaptés aux personnes âgées, avec une remise en état.

Un rendez-vous technique a été pris avec le SDEG16 pour l'éclairage spécifique aux personnes à mobilité réduite.

Planning :

A ce jour pas de modification du planning.

1. Validation de notre éligibilité aux subventions du CD16 fléchées Log. Sociaux,
2. Dépôt du dossier de demande de subvention au CD16 avec l'agrément de la DDT avant le 31 juillet 2023,
3. Etude d'architecture et des sols du projet,
4. Dépôt du permis de construire septembre 2023,
5. Lancement de la consultation des travaux en octobre 2023,
6. Dépôt de la demande de DETR/DSIL avant le 31/12/2023
7. Arrêté de subventions du CD16 (date à déterminer),
8. lancement des travaux de construction des 4 logements en février 2024 (si permis accepté),
9. Demande d'acompte de 30 % selon avancement des travaux Mai 2024
10. Demande d'acompte de 30 % selon avancement des travaux Septembre 2024
11. Juin 2024 arrêté de subvention de l'Etat
12. Demande du solde de la subvention Mars 2024
13. Livraison des logements en Mars 2025,
14. Début du remboursement du prêt en 2026 ...

Actions réalisées

Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle
Tél : 05 45 20 61 60 Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Actualisation du plan de financement :

Il est espéré que la commune soit retenue dans le cadre de l'appel à projet de la CARSAT. En effet une subvention d'investissement est possible et son montant permettrait de couvrir la subvention rejetée par le CD16.

Concernant la participation du CNSA, les services du CD16 présentent ce jour le dossier AVP de la commune au CNSA. Si l'AVP est retenu alors la Subventions forfaitaires du CNSA de 40 000 € pourrait être accordée.

Pour l'application de la TVA et donc du FCTVA, la commune se rapprochera du SGC de Ruffec.

Plan de financement

Financement	Montant TTC	Point au 04-09-2023
Subventions espérées du Conseil Départemental 16 de 12 000 € par logement : Acquisition-Amélioration de logements locatifs	48 000 €	<i>Demande rejetée car notre projet est en PLS uniquement</i>
Subventions espérées du Conseil Départemental 16 de 12 000 € par logement : habitats partagés	48 000 €	En attente de décision
Subventions espérées Forfaitaires du CNSA	40 000 €	En attente de décision de la subvention AVP : négociation le 5-09-2023
Subventions espérées au titre de la DETR/DSIL VRD et la voirie	15 000 €	En attente de la circulaire 2024
Subventions espérées au titre de la DERT/DSIL pour l'espace partagé	34 000 €	En attente de la circulaire 2024
Prêt principal	180 000 €	Limite emprunt réaliste !
Prêt relais FCTVA	97 000 €	Besoin de précision sur l' application des taux logements sociaux
Fonds propres	130 758,72€	
Total	592 758,72 €	

Le coût du projet sera actualisé par le Maître d'œuvre dès la validation du projet par le conseil municipal et l'accord

Monsieur le Maire remercie tous les participants et les tiendra informé des suites de l'opération.